



Ville de Saint-Basile

Rapport 2023 – Application du Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, stipule que la municipalité dépose, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le Règlement 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile a été adopté le 13 août 2018. Une modification du règlement a été effectuée le 14 juin 2021 faisant l'ajout de l'article 9.10 au Règlement 10-2018.

Tel qu'adopté le 13 août 2018, ainsi qu'en fonction de l'ajout de l'article 9.10, le règlement prévoit les modalités d'octroi de contrat ci-dessous. Pour chacune des catégories, une liste des contrats octroyés a été indiqué.

CONTRATS PASSÉS DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE PRIX

Seuil de la dépense :

Ne peut être attribué de gré à gré qu'après une demande de prix d'au moins deux (2) fournisseurs s'il comporte dépense nette d'au moins 25 000 \$ et moindre de 60 000 \$ pour les biens et services techniques, les services professionnels ainsi que pour les travaux de construction.

Au cours de l'année 2023, la Ville a procédé à des contrats passés de gré à gré / Demande de prix :

- Achat d'un balais ramasseur pour la rétrocaveuse (#046-02-2023)
- Travaux de traçage des bandes de démarcation routière (#075-03-2023)
- Acquisition d'une génératrice pour SP3 (#113-04-2023)
- Travaux amorce de rue – Développement domiciliaire Saint-Basile-sur-le-Parc phase finale (#180-06-2023)
- Travaux pour l'aménagement d'un rond de viré dans le chemin de l'Infini (#209-08-2023)

- Services professionnels en ingénierie – Réfection d'une partie du rang Saint-Jacques (#267-10-2023)

Application des procédures :

Les procédures établies dans ledit règlement pour les contrats passés de gré à gré ont été respectées et le principe de rotation des fournisseurs a été appliqué tel qu'exigé.

Aucune suggestion de modification réglementaire n'a été soulevée.

DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Seuil de la dépense :

Ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions (appel d'offres) faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois (3) entrepreneurs ou, selon le cas, trois (3) fournisseurs s'il comporte une dépense nette d'au moins 60 000 \$ et moindre que le seuil décrété par le ministre pour les biens et services techniques, les services professionnels ainsi que pour les travaux de construction

Au cours de l'année 2023, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation :

- Remplacement du plancher de la salle communautaire du centre Ernest-J.Papillon (#071-03-2023)

Application des procédures :

Les procédures établies dans ledit règlement pour les contrats octroyés par demande de soumission par voie d'invitation écrite ont été respectées et le principe de rotation des fournisseurs a été appliqué tel qu'exigé.

Aucune suggestion de modification réglementaire n'a été soulevée.

DEMANDE DE SOUMISSION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PAR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO)

Seuil de la dépense :

Ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques tout contrat comportant une dépense nette dépassant le seuil décrété par le ministre

Au courant de l'année 2023, la Ville a procédé à des appels d'offres publiques

;

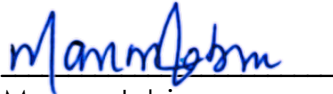
- Travaux d'agrandissement du garage municipal (#195-07-2023)
- Travaux d'agrandissement de la caserne incendie et le réaménagement de l'hôtel de ville (#295-11-2023)

Application des procédures :

Les procédures établies dans ledit règlement pour les contrats octroyés par appel d'offres publiques ont été respectées et le principe de rotation des fournisseurs ne s'applique pas dans cette catégorie.

Aucune suggestion de modification réglementaire n'a été soulevée.

Rapport préparé par la directrice générale adjointe par intérim, madame Manon Jobin le 7 mars 2024.



Manon Jobin,
Directrice générale adjointe par intérim

Rapport déposé lors de la séance régulière du Conseil le 11 mars 2024.